

## Documents constitutifs du dossier Financement d'Investissement (Acquisition de Bus)

### Personne physique :

- Une demande de financement dûment signée, datée et cachetée.
- Un document d'éligibilité délivré par les services du Ministère des Transports.
- Une copie de la carte nationale d'identité biométrique.
- Une (01) fiche de résidence.
- Un registre de commerce en cours de validité.
- Une facture pro-forma en TTC du bus.
- Une facture pro-forma en TTC de l'assurance tous risques.
- Un devis d'assurance décès.
- Un engagement écrit de l'acquéreur de domicilier son chiffre d'affaires auprès de l'agence domiciliaire.
- Une autorisation de consultation de la centrale des risques entreprises et ménages « C.R.E.M » signée.
- Une décision d'affectation de ligne de transport.
- L'extrait de rôles apuré ou un calendrier justifiant la situation vis-à-vis de l'administration fiscale.
- Une autorisation de ligne (urbain/inter wilaya).
- Une licence d'exploitation.
- Tout autre document jugé utile à l'instruction et l'appréciation du dossier de financement.



**Personne morale :**

- Une demande de financement dûment signée, datée et cachetée.
- Un document d'éligibilité délivré par les services du Ministère des Transports.
- Une copie de la carte nationale d'identité biométrique du gérant ou personne(s) habilitée(s).
- Une fiche de résidence du gérant ou personne(s) habilitée(s).
- Un registre de commerce en cours de validité.
- Une copie des statuts de la société et du BOAL.
- Une carte d'identification Fiscale (NIF).
- Une facture pro-forma en TTC.
- Une facture pro-forma en TTC de l'assurance tous risques.
- Un engagement écrit du gérant ou des personnes habilitées de domicilier son chiffre d'affaires auprès de l'agence domiciliaire.
- Un relevé d'identité bancaire.
- La mise à jour de la cotisation CASNOS ou un calendrier.
- La mise à jour de la cotisation CNAS ou un calendrier (pour les entreprises ayant des salariés déclarés auprès de la CNAS).
- L'extrait de rôles apuré ou un calendrier justifiant la situation vis-à-vis de l'administration fiscale.
- Le dernier bilan ainsi que le rapport du Commissaire Aux Comptes le cas échéant.
- Une autorisation de consultation de la centrale des risques entreprises et ménages « C.R.E.M » signée.
- Une décision d'affectation de ligne de transport.
- Une autorisation de ligne (urbain/inter wilaya).
- Une licence d'exploitation.
- Tout autre document jugé utile à l'instruction et l'appréciation du dossier de financement.